

Trade Finance :
La France autorise la
dématérialisation des
titres transférables :
de nouvelles
opportunités pour les
banques

2024

Rappel du contexte

Le rapport du 29 juin 2023¹ sur la digitalisation des activités de financement du commerce international soulignait l'intérêt de reconnaître juridiquement la forme électronique des titres transférables. La proposition de loi présentée en mars 2024 est allée dans ce sens afin de simplifier les échanges commerciaux et de faciliter la croissance à l'international des entreprises françaises, quelle que soit leur taille.

La loi adoptée le 13 juin 2024² permet désormais l'ouverture d'une phase expérimentale durant laquelle certains corridors digitaux pourront être établis avec les pays partenaires de la France (UK, Chine et Afrique du Nord) afin de tester la sécurité de la transférabilité électronique des documents, qui jusqu'à présent étaient physiques. D'autre part, le stock de transactions en cours actuellement sur support papier pourra également être converti en titres électroniques.

De nouveaux leviers d'optimisation pour le Trade Finance

Cette loi offre de nouvelles perspectives d'évolution et de développement (nouveaux marchés) pour les acteurs du Trade Finance, que ce soit pour les clients ou les fournisseurs de services :

- STANDARDISATION des produits pour plus de transparence financière (Letter of Credit (LC), Stand-By LC, garanties...)
- MUTUALISATION : baisse des coûts de traitement grâce à des plateformes de gestion partagées
- SÉCURISATION : réduction des risques opérationnels et des menaces cybers
- AUTOMATISATION : gains de productivité opérationnels et de contrôles (IA)
- CENTRALISATION : amélioration des délais de mise en place et de gestion des transactions
- DÉMATÉRIALISATION : diminution de l'empreinte carbone
- DIGITALISATION : numérisation et traçabilité des titres transférables, incluant la conversion des stocks existants, et fluidification des processus de bout en bout
- DISTRIBUTION : accès à de nouveaux canaux de distribution permettant de conquérir de nouveaux marchés et sélection de partenaires pour établir des corridors digitaux sécurisés

L'adoption de cette loi stimulera la croissance économique en attirant davantage d'investissements dans les entreprises françaises, en encourageant l'innovation et en soutenant la transition vers le commerce sans papier.

¹ [Rapport du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique « Accélérer la digitalisation des activités de financement du commerce international »](#)

² [LOI n° 2024-537 du 13 juin 2024](#) visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France, [JORF n° 0138 du 14 juin 2024](#).

Enjeux et impacts pour les banques

Pour saisir toutes les opportunités qu'offrent ces nouvelles dispositions, les banques devront se transformer pour être opérationnelles dès les premiers temps, ce qui implique :

- **ÉTUDE DE CADRAGE**
Définir la stratégie et le périmètre d'activité (y compris les reprises de stock vs nouvelle production) et identifier les synergies avec leurs écosystèmes internes
- **VEILLE STRATÉGIQUE, COMMERCIALE ET MARKETING**
Participer aux consensus de Place pour défendre leurs intérêts, nouer de nouvelles relations, communiquer, identifier les grandes orientations et négocier de nouveaux partenariats commerciaux/corridors
- **MODELE OPERATIONNEL**
Définir leur modèle opérationnel cible (process, organisation et contrôles internes, infrastructure IT, outils, Intelligence Artificielle, Cloud, KYC, nouveau parcours client...)
- **PROJECT MANAGEMENT OFFICE & PILOTAGE DE LA TRANSFORMATION**
Structurer, planifier, piloter et monitorer les travaux/évolutions à mettre en place (y compris la gouvernance et les indicateurs de performance / de risque et de productivité avant/après - Performance Management)
- **GESTION DU CHANGEMENT**
Préparer, embarquer et former les équipes opérationnelles et partenaires
- **PLAN DE DÉPLOIEMENT**
Définir la stratégie de bascule optimale pour les produits Import / Export qui par essence vont s'appuyer sur les titres transférables dématérialisés, incluant des phases de test et de mise en production

Prochaines étapes

Dans les semaines à venir, le gouvernement publiera un décret visant à établir des méthodes fiables d'identification des titres, de vérification des détenteurs, de contrôle et de suivi de l'historique des titres.

Il soutiendra diverses méthodes de mise en œuvre, telles qu'un registre centralisé, la mise en place de plateformes et des technologies de suivi.

Le choix des structures techniques, des solutions technologiques et des standards fonctionnels permettra de sécuriser les chaînes de traitements et les transactions.

Tout comme pour la mise en place des 'Transactions Reporting' dans le cadre de la réglementation EMIR, il s'agira pour les acteurs de participer activement aux groupes de Place afin de trouver des consensus en adéquation avec leurs écosystèmes de gestion actuels et de ne pas avoir à refondre leur chaîne de traitement de bout en bout.



contact

Nicolas HENRY

Directeur – Global Financial Services

nhenry@capteo.com

Tel : 06 82 15 26 10

CAPTEO

21, Avenue de l'Opéra

75 001 PARIS

Tel : 01 40 40 10 10

Web site : www.capteo.com